

REVUE de PRESSE

Les articles sont résumés le plus objectivement possible; les opinions qu'ils contiennent n'engagent en rien la responsabilité de TransVIE. Le choix des articles repose uniquement sur l'intérêt que peuvent en tirer les lecteurs.

Avortement

La Cour d'Arbitrage belge a rejeté la demande d'annulation de la loi autorisant l'avortement (loi votée en 1990). Cette demande avait été émise par les associations belges de défense de la vie. (*Jeunes pour la vie n°37, 12/91*)

A l'occasion des élections législatives belges du 24/11/91, l'association "Les Jeunes pour la Vie" avait installé 4 permanences téléphoniques ayant rencontré un grand succès. Ces permanences étaient destinées à conseiller au mieux les votants désireux de faire de la défense de la vie un critère prioritaire de leur vote. (*Ibid.*)

Procès Nathanson/Baulieu en France : Les 16 et 17/01/92, la 17^e Chambre correctionnelle de Paris procédait à l'audition des deux protagonistes et des témoins : du côté du Pr Baulieu, les Pr Papiernik, Frydman, Claude Sureau (président du Comité d'éthique de la Fédération mondiale de gynécologie-obstétrique), Roger Henrion, Tourain et Georges David. Du côté Nathanson, les Pr Lejeune, de Vernejoul, Michel Pierson, Barrier et Patry. L'authenticité du film (un avortement filmé sous échographie) a d'emblée été reconnue par Baulieu ; lui et ses témoins se sont alors attachés à montrer le caractère non-scientifique du commentaire l'accompagnant. L'agence France Presse n'a retenu que les témoignages favorables à Baulieu et totalement passé sous silence les arguments des témoins favorables à Nathanson. (*Présent 22/01/92; Le Quot. de Paris, 17/01/92; L'Est Républicain, 24/01/92; Le Figaro, 18/10/92; Le Point 18/01/92; Libération 17/01/92; Le Canard Enchaîné 22/01/92; La Croix, 17/01/92, 18/01/92*) [NDLR : L'événement a été rapporté par l'ensemble des principaux journaux, avec des commentaires fidèles aux orientations habituelles de chacun d'entre eux sur la question de l'avortement, à l'exception de La Croix, toujours légèrement pro-avortement, mais qui a publié cette fois-ci les deux articles les plus violemment opposés à Nathanson. Exceptionnellement, dans la liste de références ci-dessus, les journaux sont classés par ordre de sympathie croissante pour Baulieu (classement soumis à une part de subjectivité)].

En Hongrie, les dispositions laxistes gouvernant la pratique de l'avortement ont été jugées anticonstitutionnelles par la plus haute juridiction du pays le 16/12/91. La Cour a estimé que les dispositions, imposées par un décret de l'ancien gouvernement communiste, et jamais approuvées par le Parlement, sont incompatibles avec un article de la constitution selon lequel chaque droit doit être défini par la loi. Le Parlement du pays a jusqu'à la fin 1992 pour remplacer ces dispositions par de nouvelles. La Cour aurait aussi affirmé que la constitution actuelle est incompatible avec un bannissement complet de l'avortement, ce qui signifie qu'un amendement pro-vie à la constitution ou une clause pro-vie

dans une nouvelle constitution sera nécessaire pour protéger efficacement les enfants à naître en Hongrie. (*IRLF WR, 20/12/91*)

Les 18 et 19/01/92 se tenaient à Paris les Etats généraux pour le droit à l'avortement et à la contraception, rassemblant une quarantaine d'associations autour du Mouvement Français pour le Planning Familial. La secrétaire d'Etat aux droits des femmes, Véronique Neiertz a honoré l'assemblée de sa présence. Elle a déclaré qu'elle "envisage de demander au Parlement de voter une loi instituant un délit spécifique, celui d'entrave à l'exercice de la loi de 1975" pour s'opposer aux sauvetages organisés par SOS Tout-Petits et La Trêve de Dieu. Elle a également annoncé qu'une campagne d'information sur la contraception sera lancée auprès des très jeunes [c'est TransVIE-mag qui souligne] avant la fin du premier semestre. Une manifestation du Collectif pour le droit à l'Avortement et à la Contraception est prévue lors de la Journée de la Femme, le 08/03/92. On a pu aussi entendre le Planning Familial affirmer que "le nombre d'avortements est stable, en France, autour de 200 000".

(*Libération 20/01/92; Le Monde 19/01/92; Présent 20/01/92; L'Humanité 15/01/92; Le Canard Enchaîné 22/01/92*)

Les Etats-Unis ont "fêté" le 22/01/92 le 19^e anniversaire de l'arrêt de la Cour suprême qui avait forcé les Etats de la Confédération à libéraliser l'avortement, en 1973. Partisans et opposants à la vie ont défilé massivement, bloquant la circulation dans la capitale durant plusieurs heures, et forçant la police à intervenir. Par un message, le président Georges Bush a réaffirmé son soutien aux manifestants pro-vie.

(*Herald Trib. Int. 23/01/92; Le Monde 24/01/92*)

Les chefs des gouvernements des pays de l'Europe ont approuvé l'inclusion dans le traité de Maastricht, le 10/12/91, d'un article visant à protéger la clause 40.3.3 de la constitution irlandaise, qui reconnaît le droit à la vie de l'enfant à naître et qui est la pierre angulaire de la législation pro-vie en Irlande. Les associations pro-vie irlandaises attendent d'en voir la rédaction précise et ses implications légales avant de se prononcer.

(*IRLF WR, 20/12/91*)

Aux Etats-Unis, les associations pro-vie ont réalisé une bonne démonstration aux élections de Novembre. Au Mississippi, le gouverneur sortant, qui avait mis son veto à une loi qui aurait restreint l'avortement, a perdu son siège. Le gouverneur pro-avortement de Louisiane, qui avait agi pareillement, avait également perdu son poste dès les primaires d'octobre. En Virginie, où se déroulait la seule élection pour un siège au Congrès américain, une candidate très en vue qui s'était largement déclarée en faveur de l'avortement, a perdu face à une autre candidate qu'elle avait à plusieurs reprises attaquée pour sa position pro-vie. Pour l'élection des députés du même Etat de Virginie, les associations pro-vie avaient identifié 21 duels opposant des partisans déclarés de la vie et de l'avortement : les deux tiers de ces duels ont été gagnés par des députés pro-vie. Dans l'Etat de New-Jersey, 36 des 40 candidats que les associations pro-vie soutenaient pour

l'élection à la Chambre de l'Etat ont été élus, contre 64% seulement des candidats soutenus par le mouvement pro-avortement.

(National Right to Life News 20/11/91, in IRLF WR 20/12/91)

Lors d'un referendum dans la province canadienne de Saskatchewan le 21/10/91, les deux tiers des électeurs ont voté contre l'utilisation de fonds gouvernementaux pour l'avortement. Le vote n'a pas d'effet d'obligation sur le nouveau gouvernement provincial, qui est contrôlé par un parti politique pro-avortement, mais il a tout de même amené ce gouvernement à adopter un profil bas concernant cette question.

Les associations de défense de la vie d'Irlande du Nord ont réussi à soulever l'opposition de plusieurs groupes religieux ou politiques contre l'implantation d'un centre de fourniture d'outils de planning familial et de conseil de l'avortement. Les responsables des associations pro-vie avaient été alertés de la probabilité d'une telle implantation lorsque les participants d'un meeting sur "Les grossesses des adolescentes" s'étaient déclarés prêts à promouvoir l'activité sexuelle dans cette tranche d'âge. Leur suspicion a été confirmée quand l'autorité locale chargée de la santé a offert l'équivalent de 340 000 FF à l'organisation anglaise Brook Advisory Center pour qu'elle implante un de ses centres. Les associations pro-vie ont réagi très rapidement en diffusant auprès des hommes politiques et des autorités religieuses des copies du matériel d'éducation sexuel diffusé par Brook dans ses centres. Ces publications sont de nature très explicite et parfois totalement obscène. A la vue de ces documents, les personnalités contactées ont réagi vigoureusement en condamnant l'implantation potentielle de Brook. Les associations pro-vie entendent toutefois maintenir la pression et ont organisé une campagne d'information du grand public, cette fois, sur les activités néfastes de Brook.

(Human Concern 12/91, in IRLF WR 20/12/91)

En Afrique du Sud, les 20-21/12/91, un rassemblement d'un large éventail de communautés politiques, raciales, culturelles et religieuses (la Convention pour une Afrique démocratique) a ouvert la porte à la rédaction d'une nouvelle constitution, qui pourrait offrir l'opportunité d'y inclure une clause pro-vie. Les responsables de 16 délégations (parmi lesquels de Klerk et Mandela) ont signé une déclaration de principes. Parmi ceux-ci "Que tous devront bénéficier des droits humains universellement reconnus". L'histoire des droits de l'homme dans ce pays et l'attention qu'y porte la communauté internationale pourrait aider les mouvements pro-vie à promouvoir l'inscription d'une clause pro-vie dans le nouveau texte.

(The Times 21/12/91, Le Monde 22/12/91, and al., in IRLF WR 07/01/92)

Le 11/01/92, une trentaine de sympathisants du mouvement SOS-Tout-petits a participé à un sit-in au centre d'avortement Ordener, 32 rue Ordener dans le 8^e arrondissement, à Paris. Arrivés à 9h15, ils ont été rejoints jusque dans le hall (pour la première fois) par un groupe de partisans de l'avortement. La police a procédé à l'évacuation de vive force à 11h30. La manifestation s'est prolongée dans la rue, chaque groupe occupant un trottoir. Par la suite, 8 personnes ont été emmenées et gardées plus de 3 heures au poste des renseignements généraux du 19^e arrondissement, le temps que soient réalisés les avortements prévus ce jour-là. Le groupe des partisans de l'avortement n'a pas été inquiété. Lors de la manifestation précédente (en décembre), la police avait procédé à une fouille des manifestants.

(Communiqué SOS-Tout-petits, 11/01/92 et 15/01/92)

Dans son message de Noël au monde entier, le Pape Jean-Paul II a rappelé la nécessité de défendre la vie : "Comment permettre que des créatures non encore nées soient supprimées, que des enfants innocents soient humiliés et exploités ?"

(Radio Vatican, in Famille Chrétienne 09/01/92)

Avortement sélectif

En Inde, seul l'Etat de Maharashtra a établi une législation interdisant l'utilisation du diagnostic prénatal (amniocentèse, échographie) pour déterminer le sexe de l'enfant. Une étude a montré que dans 6 villes au moins il naît plus de 156 garçons pour 100 filles. Il existe des équipes mobiles proposant des échographies pour US\$ 23, et qui n'hésitent pas à publier dans les journaux des encarts publicitaires annonçant : "Dépensez 600 roupies [125 FF] aujourd'hui, économisez 50 000 roupies demain", faisant allusion au surcoût social d'une fille par rapport à un garçon dans ce pays. De telles publicités se sont infiltrées jusque dans le journal de l'Association Indienne de Médecine. Le Collège médical de la ville de Rohtak tente de s'opposer à l'avortement sélectif des filles en développant le slogan suivant : "le corps de la mère ne doit pas devenir le tombeau de la fille". Dans l'ensemble de l'Inde, le ratio garçon/fille est tombé de 934 en 1981 à 929 en 91. Aucune loi de portée fédérale à ce sujet n'a jamais dépassé le stade du débat parlementaire.

(Far Eastern Economic Review, 26/12/91)

RU 486

Le groupe pharmaceutique américain Belmac lance en France un nouvel antibiotique, le Biolid, fabriqué sur place, et directement concurrent et substituable au Rulid de Roussel-Uclaf [fabricant du RU 486] et au Josacine (Rhône-Poulenc [possédant 35% du capital de Roussel-Uclaf].

(Les Echos, 24/12/91)

Implant abortif

L'Association Médicale Américaine s'est opposée aux récentes tentatives d'obliger des femmes à utiliser l'implant abortif Norplant. Au cours d'un meeting, elle a rejeté l'idée de lier le bénéfice de la sécurité sociale à l'utilisation du Norplant, ou encore celle d'imposer le Norplant aux coupables d'abus sur enfant.

(The Interim 12/91, in IRLF WR 20/12/91)

Contrôle des naissances

L'organe de presse officiel de la Chine a indiqué que les travailleurs immigrés devront dorénavant présenter des "certificats de contrôle des naissances" pour avoir droit à un travail, une licence d'entreprise ou un permis de résidence. Le certificat ne sera délivré qu'aux travailleurs qui suivent la politique de l'enfant unique imposée par le gouvernement.

(The Times 28/12/91, in IRLF WR 07/01/92)

Selon la radio iranienne, les autorités médicales du pays auraient fait fermer une clinique pour diverses raisons, parmi lesquelles la pratique illégale de l'avortement.

(IRLF WR, 07/01/92)

Utilisations d'embryons vivants pour la recherche.

Un comité d'Etat de l'Etat australien de Victoria a approuvé l'utilisation destructive d'embryons humains vivants jusqu'à 14 jours après la conception/fertilisation. Le Parlement étudiera cette proposition au début de l'année.

(News Weekly 07/12/91, in IRLF WR 07/01/92)

Euthanasie

La commission judiciaire du Parlement européen a voté à l'unanimité un avis par lequel il dénonce un abus de compétence de la commission de l'environnement, de la santé publique, et des consommateurs, lorsque cette dernière a essayé de promouvoir l'euthanasie sous le masque d'un soin de santé. La commission de la justice a fait sienne l'opinion du parlementaire italien Carlo CASINI, estimant que l'euthanasie n'a rien à voir avec les soins de santé, mais constitue un problème exclusivement judiciaire en rapport avec le concept de dignité de l'homme et des droits humains fondamentaux tels que le droit de vivre.

(Radio Vatican 19/12/91, in IRLF WR 20/12/91)

L'assemblée nationale de l'Association Médicale Néo-zélandaise a adopté une résolution décrivant l'euthanasie comme contraire à l'éthique. Adoptée à l'unanimité, et rédigée selon le modèle de l'Association Médicale Mondiale, elle stipule "que l'euthanasie, qui est l'acte de mettre délibérément fin à la vie d'un patient, même à sa demande ou à celle d'un proche, n'est pas éthique. Cela n'empêche pas le médecin de respecter le désir du patient de laisser le processus naturel de la mort de suivre son cours dans la phase terminale de la maladie. Précédemment, l'association avait publié un article dans lequel elle remarquait qu'il semble étonnant que la demande actuelle pour le droit à l'euthanasie coïncide avec une époque de la médecine où les soins palliatifs, le soulagement de la douleur et l'aide aux patients et leurs familles permet à la mort d'être un processus aussi naturel que la vie".

(Humanity 10/91, in IRLF WR 20/12/91)

COMMUNIQUES

Notez la récente création à Besançon d'une association de soutien aux futures mères :

Aide aux Futures Mères

5, rue du Gal Roland

25000 BESANÇON

Antenne téléphonique: 81 53 82 39.

L'AOCPA vend l'insigne international du respect de la vie, "Les petits pieds", sous trois formes : en pin's classique (20 FF), en pendentif (35 FF) et en boucles d'oreilles (45 FF). Participation aux frais d'envoi : 5 FF.

L'AOCPA rappelle également aux lecteurs de TransVIE-mag qu'elle tient à leur disposition un modèle de lettre au PDG de Hoechst pour maintenir la pression sur cette firme qui fabrique le RU 486 par l'intermédiaire de sa filiale Roussel-Uclaf. AOCPA, BP 53 92502 RUEIL MALMAISON Cédex. Tél. 47 72 09 11.

L'Assemblée Nationale ayant voté lors de la réforme du Code pénal la dépénalisation de l'auto-avortement, Christine Boutin, député, déposera un recours devant le Conseil constitutionnel pour obtenir l'annulation de cet article ouvrant la voie à la commercialisation de moyens abortifs. L'AOCPA invite chacun à écrire dès maintenant à son député pour lui demander de soutenir l'initiative de Christine Boutin lorsqu'elle se concrétisera. Adresse des députés, renseignements complémentaires :

AOCPA

BP 53

92502 RUEIL MALMAISON Cédex

Tél : 47 72 09 11

AGENDA

Besançon, 04/02/92

Adoration, silencieuse et par relais, pour la vie. 14h-24h. Chapelle de l'Hôpital St Jacques.

S'inscrire en téléphonant au 81 82 85 88.

Tours, 11/02/92

Vidéo-conférence de Claire Fontana, présidente du mouvement La Trêve de Dieu, sur le thème : "La résistance à l'avortement", à l'invitation de l'AOCPA d'Indre-et-Loire.

Contact : Patrick Bray, 47 20 10 71.

WEINHEIM, ex-RFA, 28/02/91-01/03/92

Journées d'information et d'étude sur le RU 486 et l'euthanasie, organisées par l'association allemande pro-vie Action pour la Vie (Aktion Leben, Postfach 61, D-6941 ABSTEINACH/Odw. Tel. (06201)2046). En France les personnes intéressées peuvent aussi contacter M. Leguil, tél. (1) 45 32 28 22.

METHODE BILLINGS

Bordeaux, 01-02/02/92.

Session de formation approfondie à la méthode Billings.

Renseignements:

M. Pichon, tél. 56 78 36 15

Paris, 05/02/92 à 20h30

Conférences sur la méthode, entrée libre. Maternité Ste-Félicité, 37 rue St-Lambert, 15° Arrondissement. Contact: 40 72 67 54

Versailles, 05/02/92 à 20h30

Conférences sur la méthode, entrée libre. Contact: 30 21 69 07

Nantes, 15-16/02/92.

Session de formation approfondie à la méthode Billings.

Renseignements:

M. Celeyron, tél. 40 76 51 27

BIBLIOGRAPHIE

Rapport officiel sur la bioéthique : "Aux frontières de la vie".

Tome 1 : Une éthique biomédicale à la française. (dont propositions de législations).

Tome 2 : Paroles d'éthique. (témoignages des 24 experts scientifiques interrogés et scripts des auditions publiques de 17 personnalités politiques et philosophiques. Description de la réglementation éthique dans les autres pays).

Noëmie LENOIR, 1991.

Ed. La Documentation Française, coll. des rapports officiels.

Tome 1 : 238 p. 95 FF

Tome 2 : 476 p. 155 FF

Les deux tomes : 210 FF

ISBN 2-11-002659-6.

Commande : (ajouter 15 F pour frais de port)

La Documentation Française

124 rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers Cédex. [NC]

Ethique et recherche biomédicale. Rapport 1990 du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé.

Travaux du comité, compte rendu des journées annuelles.

1991, Ed. La Documentation française. 144 p. 110 FF.

ISBN 2-11-002655-3. [NC]

Comptes nationaux de la santé. Rapport avril 1991.

SESI, 1991. Ed. La Documentation Française. 112 p. 75 FF.

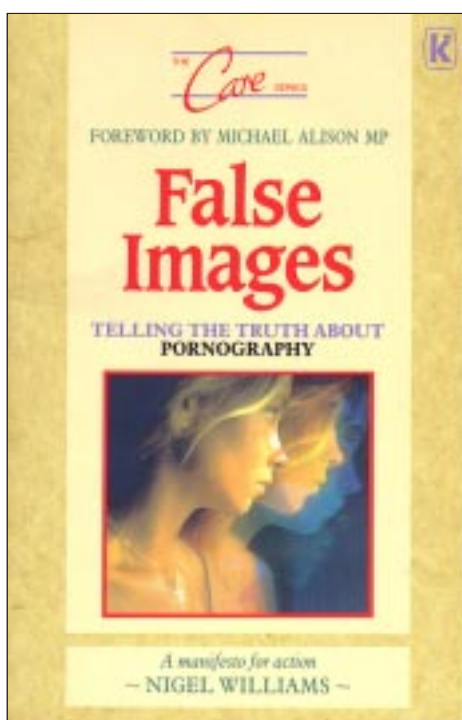
ISBN 2-11-086960-7. [NC]

Ethique, la vie en question.

Nouvelle revue trimestrielle publiée par la Société Française de Bioéthique.

Abonnement : 300 FF

Egalement vendue au numéro dans les librairies (99 FF le volume) (Famille Chrétienne, 16/01/92) [NC]



Maîtrise de la vie, domination des hommes.

M. Schooyans, 08/86.

Ed. P. Lethielleux, Le Sycomore. 152 p. 75 FF.

ISBN 2-283-61150-4.

[Ouvrage de théologien appliqué à la bioéthique.

Ne s'intéresse pas à l'aspect individuel (ou familial) des biotechnologies (fivette, tri sélectif des enfants à naître, modification du génôme), mais à leurs dimensions collectives (politiques).

Montre comment la légalisation de l'avortement est un maillon primordial du dérapage en matière de bioéthique : c'est une dénaturation profonde de la démocratie en ce sens qu'elle renonce à son principe de base : l'égalité (dit autrement : un homme ne peut pas se prévaloir d'une supériorité sur un autre), pour y substituer une logique totalitariste : le droit du plus fort sur le plus faible (dit autrement : une catégorie humaine décide qu'une autre catégorie lui est inférieure).

Perspective nettement chrétienne, qui souligne des dangers perceptibles par toute personne de bon sens, chrétienne ou non. Ouvrage court et concis rédigé d'abord pour avertir (ne propose pas de solution détaillée). Nombreuses références bibliographiques à chaque page, notamment de textes philosophiques.

Style d'écriture très accessible. Se lit en 2 heures.

Totalement pro-vie].

False images. telling the truth about pornography.

Williams NIGEL, 1991. The Care Series, Kingsway Publications. 128 p. £ 6. ISBN 0-8065-954-2.

CARE, 53 Romney Street, London SW1P 3 RF, UK..

[Williams NIGEL est un des responsables de l'association pro-vie CARE (Christian Action Research and Education). Cette association, qui n'a pas d'équivalent en France, combat à la fois l'atteinte à la vie physique (avortement, vivisection d'embryons humains, euthanasie) et morale (pornographie, éducation contraceptive, apologie de l'homosexualité, divorce), et ce, à la fois par lobbying (groupe de pression) et sur le terrain (groupes agissant sur les élus locaux, aide matérielle et soutien des parents seuls, préparation au mariage...). Elle est totalement confessionnelle, jusque dans sa dénomination (Action, Recherche et Education Chrétienne). Ce nom est aussi un jeu de mot dans la mesure où (TO) CARE signifie PRENDRE SOIN, l'aspect caritatif étant une composante essentielle de l'esprit qui anime cette association.

Le présent ouvrage, en anglais très accessible, se lit en 3 heures. Il s'applique à la pornographie, donc pas directement à l'avortement, si ce n'est qu'elle répand une image de la sexualité qui oublie l'enfant et ne prépare pas vraiment à son accueil; on peut penser également que la chosification du partenaire sexuel n'est pas un bon prélude à la reconnaissance de la personne humaine dans l'embryon.

Contenu de l'ouvrage :

- conception chrétienne de la sexualité/conception pornographique de la sexualité;
- présentation des différents supports et degrés de la pornographie;
- approche juridique de la situation en Angleterre; propositions de modification de la loi inadéquate de 1959;
- Proposition d'actions au niveau local.

Consultable auprès de TransVIE-mag.]

vu pour vous

SOS LA VIE: Le chrétien face à l'avortement.

05/91. 52 mn. 150 FF.

Edité par l'ACPER-VIE-SOS Maternité,
BP 29, 95670 MARLY-LA-VILLE, tél:34 72 87 67

Sur le style d'un débat télévisé, entrecoupé de documents (dont un film remarquable sur la réaction d'un embryon de 6 semaines aux sollicitations tactiles, et un autre sur une Opération Sauvetage (occupation d'un avortoir en France par l'association La Trêve de Dieu et dispersion par les forces de police)), avec un plateau comportant:

Jean-Louis SIMONET, Pasteur;

Piere-Daniel MARTIN, Président de l'Alliance Evangélique du Territoire de Belfort;

Maureen LITTOT, Formatrice en régulation des naissances (Billings);

Gérard-François DUMONT, Président de l'Institut de démographie politique;

Pierre CHAUNU, Pr en Démographie à la Sorbonne;

M. et Mme FROIDEVEAUX;

François VOLFF, Médecin, Président de l'ACPER-VIE/SOS MATERNITE;

Myriam DIBUNDU-BORDREUIL, Pionnière en France des Opérations Sauvetages.

Perspective résolument chrétienne, citations bibliques.

La présentation est un peu ambiguë : elle prend la forme d'un débat télévisé, mais il n'y a pas de partisans de l'avortement sur le plateau. Il s'agit donc plus d'une table-ronde (ce qui n'enlève rien à sa valeur). La vidéo a d'ailleurs été filmée dans le cadre d'une série de conférences organisées par l'Alliance Evangélique du Territoire de Belfort sur l'avortement.

Les thèmes abordés (mythe de la surpopulation, régulation des naissances, avortement, avortements dits thérapeutiques, présentation de l'association SOS-Maternités, opérations sauvetages...) sont nombreux et donc peu approfondis, mais les réponses apportées ont le mérite d'être claires et sans ambiguïté, en particulier sur la nature intrinsèquement mauvaise de l'avortement et du malthusianisme.

Découvrant pêle-mêle des pistes de réflexion sans apporter toutes les réponses, ce film appelle nécessairement un débat, ce pourquoi il est probablement conçu.

Ce film est une preuve que les protestants ne sont pas (tous) pour l'avortement, et que certains d'entre eux agissent ouvertement contre ce geste. L'ACPER-VIE est l'Association des Communautés Protestantes et Evangéliques pour le Respect de la VIE.

Bien gérer votre association.

Claude ROCHET. 1990. M.A. Editions, collection Guide-conseils. 202 p. 98 FF. ISBN 2-86676-474-9.

Le grand intérêt de cet ouvrage réside dans le fait qu'il vise à sortir les associations de leur torpeur habituelle, en leur proposant des méthodes de management de qualité professionnelle.

Ou encore jusqu'où l'association peut-elle pousser une logique commerciale, une gestion dynamique, et même un intérêt de ses salariés aux bénéfices de l'association, le tout pour le plus grand bénéfice des objectifs figurant dans ses statuts et sans perdre son caractère non-lucratif.

En cinq points :

- L'outil associatif : avantages, limites, situation par rapport aux autres partenaires de la société,...

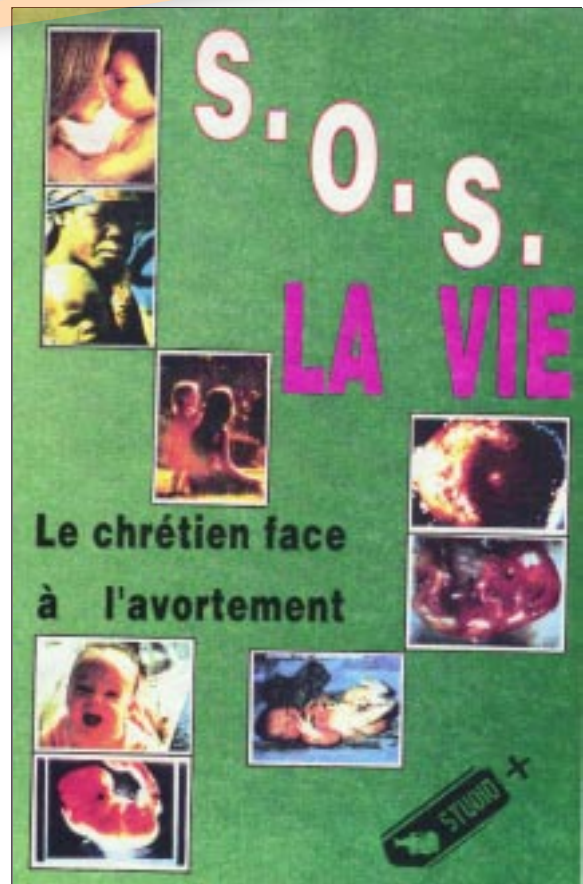
- Un projet : analyse du projet de l'association, viabilité, positionnement sur le marché des biens sociaux, notions de marketing et limites juridiques de son application aux projets associatifs,...

- Des hommes : gestion des membres, choix du bureau, intérêt de développer la subsidiarité, gestion des conflits,...

- Des moyens : fiscalité de l'association, responsabilité fiscale des dirigeants, mécénat, subventions,...

- Le personnel : Les salariés, optimisation, salaires, gestion des conflits bénévoles/salariés,...

Se lit en 6 heures.



TransVIE-mag®

7, rue du G^{al} Roland, 25000 BESANCON, FRANCE

Directeur de publication: François PASCAL

Imprimeur: BURS REPRO, rue Lecourbe, BESANCON

TransVIE-mag est une marque déposée.